



FEDERATION DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA
CULTURE

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS CGT
DES CROUS**

Montreuil, le 15 janvier 2015

Le Secrétaire général
UN/CGT/CROUS
Ozdemir Huseyin
34, boulevard maréchal Foch
38000-Grenoble
e-mail : cgt-38@wanadoo.fr

A

Madame la Ministre de
l'Education nationale
De l'enseignement supérieur et de
la recherche,
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Madame la Secrétaire d'état
chargée de l'enseignement
Supérieur et de la Recherche
21, rue Descartes
75005 - Paris

Objet : revalorisation des carrières des personnels ouvriers des œuvres universitaires

Madame la Ministre,

Dans le cadre du comité technique central, le Directeur du CNOUS propose aux organisations syndicales représentatives la validation d'une nouvelle grille de rémunération revalorisée au 1^{er} juillet 2014 pour certaines échelles ainsi qu'au 1^{er} janvier 2015.

Ces mesures, très attendues par les personnels ouvriers et annoncées depuis le 16 octobre 2014 par votre courrier adressé aux membres du comité technique central, et contresigné de Mme la secrétaire d'état chargée de l'enseignement supérieur (annexe 1) étaient censées réduire les écarts de rémunération de nos collègues avec ceux de la fonction publique .

Pour ce faire, le CNOUS nous affirme avoir calqué ces nouvelles grilles spécifiques sur les grilles « fonction publique » correspondantes des échelles des catégories B et C dont nous trouvons les correspondances sur les grilles 3, 4 et 5 (catégorie C) et SACN, SACS, SACE (catégorie B) pour nos échelles 6,7,et 8.

Cependant, à la lecture des éléments fournis par le CNOUS à nos représentants, concernant les gains moyens annuels, il apparaît que cette proposition ne soit pas en totalité le reflet des annonces faites dans votre courrier précité, ce, plus particulièrement pour les échelles 5 et 6.

De plus, un travail de croisement des différentes grilles laisse apparaître de nouveaux espaces indiciaires qui creusent un peu plus le fossé qui sépare les personnels ouvriers des fonctionnaires particulièrement pour ce qui concerne les fréquences d'avancées d'échelon (annexe 2).

Ces éléments parmi d'autres feront l'objet d'une présentation par notre organisation syndicale à l'occasion d'un groupe de travail le 21 janvier prochains au CNOUS, au cours duquel nous attendons une nécessaire correction en adéquation avec votre volonté affichée ainsi que celle de notre Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et la recherche de reconnaître l'engagement des personnels au service de la mission de service public essentielle des CROUS en faveur des étudiants et répondant aux attentes de nos collègues.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des évolutions de nos échanges.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Pour l'UN CGT CROUS

Le Secrétaire Général

OZDEMIR Huseyin

Annexe 1 : copie courrier du 16 octobre 2014

Annexe 2 : observations UN /CGT /CROUS

Destinataires en copie :

M. PREVOST, conseiller social et vie étudiante auprès de la secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur

Mme Courrège, Conseiller Education auprès du Premier Ministre

M. le Directeur du CNOUS